

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

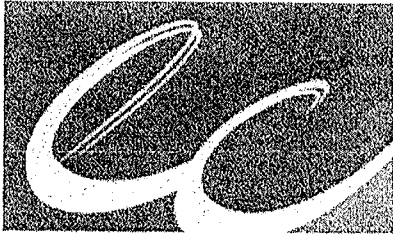
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 03552 Numéro SIREN : 500 691 753 Nom ou dénomination : A D C MENUISERIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2021 sous le numéro de dépôt 17686



Certifiée conforme à l'original
Delcourt

SAS ADC MENUISERIE
9 RUE MARYSE BASTIE

91070 BONDOUFLE

N° SIRET : 50069175300015

Code NAF : 4332A

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Durée 12 mois

Document établi par :

SAS MATHIEU ET ASSOCIES

41 Rue Pierre Brossolette

91130 RIS ORANGIS

Tel. 01 69 02 77 60

Fax. 01 69 06 08 01

Siret 48028067600010

Désignation de l'entreprise		SAS ADC MENUISERIE		9 RUE MARYSE BASTIE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		91070 BONDOUFLE					
SIRET		5 0 0 6 9 1 7 5 3 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le 31032020		Exercice N-1 clos le 31032019	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	14 816	030	5 661	9 155	
	Immobilisations financières* (1)	040	67	042		67	67
	Total I (5)	044	14 883	048	5 661	9 222	67
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	7 512	070	7 512	3 879	
		072	2 808	074	2 808	160	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	6 505	086	6 505	12 432	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	16 824	098	16 824	16 470	
Total général (I + II)		110	31 707	112	5 661	26 046	16 537
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000	120	8 000		
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126	800	126	800		
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132			
	Report à nouveau	134	(6 414)	134	(3 466)		
	Résultat de l'exercice	136	916	136	(2 949)		
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142	3 302	142	2 386		
	Provisions pour risques et charges	154		154			
Total II	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	9 395	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	213	166	962		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	2 160	172	13 137	13 189	
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III	176	22 744	176	14 151			
Total général (I + II + III)				180	26 046	180	16 537
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	67	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 242	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS ADC MENUISERIE		Néant ☐		
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31032020		Exercice N-1 clos le 31032019		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215 217	214 218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	73 496	82 029	
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	64		
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	73 560	82 029	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	7 064	15 115	
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	18 084	19 527	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	784	244	1 359	963
	Rémunérations du personnel *		250	27 600	30 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	17 238	18 944	
	Dotations aux amortissements *		254	1 086		
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262		220	
		Total des charges d'exploitation (II)	264	72 431	84 769	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	1 129	(2 740)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)	280				
	Produits exceptionnels (IV)	290				
	Charges financières (V)	294	13			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) ; Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347 348	300	200	209	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306				
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	916	(2 949)		
B - RESULTAT FISCAL		312	916	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318				
	Provisions non déductibles *	322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	330	200		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		
	Rapport d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Pôles de compétitivité hors CICE (et 44. undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Crédence due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		
	Divers *	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)	649		
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		352	1 116	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356				
	Déficits antérieurs reportables : *	11 035				
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		370		372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2020

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 024	442		444		446	4 024				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	10 242	464		466	10 242				
	Autres immobilisations corporelles	470	551	472		474		476	551				
Immobilisations financières		480	67	482		484		486	67				
TOTAL		490	4 641	492	10 242	494		496	14 883				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 024	532		534		536	4 024				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552	1 086	554		556	1 086				
	Autres immobilisations corporelles	560	551	562		564		566	551				
TOTAL		570	4 575	572	1 086	574		576	5 661				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
						⑥	⑦	⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SAS ADC MENUISERIE</u>				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
II DEFICITS REPORTABLES				III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		11 035	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995
Déficits imputés		983		1 116	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996
Déficits reportables		984		9 919			
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870		9 919			
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	4 773
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	13 764
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	4 123
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **26 046** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **73 560** euros et un total **charges** de **72 644** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **916** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2019** et finit le **31/03/2020**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ADC MENUISERIE

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 8.000 €

Siège social :

9, rue Maryse Bastié
91070 BONDOUFLE
500.691.753 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2020

(Exercice clos le 31 mars 2020)

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 916 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Report à nouveau antérieur :	- 6 415 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice :	<u>916 euros</u>
Total, soit :	- 5 499 euros

AFFECTATION

- Le solde au poste Report à nouveau :	- 5 499 euros
--	---------------

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 3 301 euros.

Capitaux propres non reconstitués

L'associé unique constate que les capitaux propres ne sont pas reconstitués et qu'ils demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	0	0	0
Année N-2	0	0	0
Année N-3	0	0	0

Pour copie certifiée conforme à l'original

Monsieur Alain DEL CORPO

Président et Associé unique

